

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT DE COLMAR

Nombre des membres du
Conseil Municipal

Elus : 15

En fonction : 15

Présents : 13

Procurations : 2

Excusés : 2

Absents : /

REPUBLIQUE FRANÇAISE

...

COMMUNE DE JEBSHEIM



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JUILLET 2020 A 19H30

Date de convocation : 24 juillet 2020

Membres présents : HENNY Joël, RIVET Pascal, HABERKORN Raymond, BAINA Caroline, DELEPLANCQUE Guillaume, HUG Régine, HUGLIN Michel, HUSSER Henri, NEU Suzel, PELLETIER Virginie, PEROTIN Stéphane, RITZENTHALER Laurence, OBERLIN Elise

Membres excusés : KLOEPFER Jean-Claude (ayant donné procuration à PEROTIN Stéphane), LUYA Marie-Hélène (ayant donné procuration à HENNY Joël)

Membres absents: -/-

Monsieur Joël HENNY, Maire, accueille l'assemblée, après avoir constaté que le quorum est atteint pour valablement délibérer, il ouvre la séance à 19h30.

Il précise que M. KLOEPFER Jean-Claude a donné procuration à PEROTIN Stéphane et que LUYA Marie-Hélène lui a donné procuration

L'ordre du jour est le suivant :

- **Ouverture de séance**
- Communications
 1. Désignation d'un secrétaire de séance
 2. Approbation des séances du 02 et 10 juillet 2020
- **Affaires financières :**
 3. Compte administratif 2019
 4. Affectation des résultats 2019
 5. Compte de gestion 2019
 6. Budget primitif 2020
- **Affaires courantes :**
 7. Désignation d'un membre représentant la commune au sein de l'association des Villes Marraines
- **Affaires intercommunales:**
 8. Désignation de 2 membres à la commission locale d'évaluation des charges transférées
- Divers

• **Communications**

- M le Maire a rencontré les services de la poste pour envisager le déménagement de l'agence postale dans les locaux de la Mairie.
- A la suite du vandalisme sur l'éclairage du terrain de football, les travaux de réparations sont prévus semaine 35.
- Le jury du concours des Maisons fleuries est passé dans la commune le 29 juillet dernier.
- M le Maire a rencontré le syndicat d'électricité pour voir avec eux les dispositions d'aides pour les travaux d'enfouissement des réseaux et des travaux sur l'éclairage public.
- Le Bulletin d'information à la population est en cours d'impression, il sera distribué dans les prochains jours. M le Maire remercie le travail de l'équipe de communication et plus particulièrement Caroline BAINA pour la rédaction des articles.
- M. Bohn & Mme Besacier, anciens colistiers de M Kloepfer, ont souhaité rencontrer M le Maire, afin de vous informer qu'en aucun cas ils ne cautionnent ni le recours ni les échanges mails qui ont suivis.
- Différents devis sont en cours : le plan de ville, le panneau d'information électronique, les radars pédagogiques

1. Désignation d'un secrétaire de séance : 19/2020

M. le Maire explique à l'assemblée que conformément à l'article L2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), lors de chacune de ses séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire.

Sur proposition de M. le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL AVEC

Voix POUR	UNANIMITE	
Voix CONTRE		
ABSTENTION		

APPROUVE la désignation de Stéphane PEROTIN en qualité de secrétaire de séance.

2. Approbation des séances des 02 et 10 juillet 2020 : 20/2020

Le compte-rendu des dernières séances du Conseil municipal des 2 et 10 juillet 2020 ont été adressés à l'ensemble des membres du Conseil. Ils sont soumis à approbation

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

Voix POUR	14	
<i>Voix CONTRE</i>		
ABSTENTION	1	<i>Jean-Claude KLOEPFER</i>

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 02 juillet 2020.

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020.

3. Compte administratif 2019: 21/2020

Après avoir pris connaissance des résultats du compte administratif 2019, la balance fait apparaître :

↳ Un excédent de fonctionnement de	234 819.45
↳ Un excédent d'investissement de	91 279.06
⇒ soit un excédent global de	326 098.51
↳ des RAR de fonctionnement de	0.00
↳ des RAR d'investissement de	-36 579.03

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

Voix POUR	UNANIMITE	
<i>Voix CONTRE</i>		
ABSTENTION		

DONNE ACTE au Maire actuel, de la présentation faite du compte administratif 2019, lequel peut se résumer ainsi :

		Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	Fonctionnement	796 162.37	1 030 981.82
	Investissement	241 791.74	482 380.30
	<i>Résultat de la gestion annuelle</i>		
	<i>fonctionnement</i>		234 819.45
	<i>investissement</i>		240 588.56
Reports de l'exercice 2018	Fonctionnement (002)		0.00
	Investissement (001)	149 309.50	
TOTAL		1 187 263.61	1 513 362.12

Résultat avec les reports
fonctionnement **234 819.45**
investissement **91 279.06**

Restes à réaliser à reporter en 2020	Fonctionnement	0.00	0.00
	Investissement	48 286.03	11 707.00

TOTAL RAR à reporter en 2020	48 286.03	11 707.00
-------------------------------------	------------------	------------------

RESULTAT CUMULE	Fonctionnement	796 162.37	1 030 981.82
	Investissement	439 387.27	494 087.30

TOTAL CUMULE	1 235 549.64	1 525 069.12
---------------------	---------------------	---------------------

Résultat définitif 2019 **289 519.48**

CONSTATE, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4. Affectation des résultats 2019: 22/2020

Vu l'approbation des résultats de l'exercice 2019 du budget commune par délibération n°21/2020 du 30 juillet 2020,

Entendu les explications du Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

Voix POUR	UNANIMITE	
Voix CONTRE		
ABSTENTION		

AFFECTE les résultats de l'exercice commune 2019, comme suit :

- A la ligne **001**, excédent d'investissement reporté, destiné au financement des dépenses d'investissement du budget primitif de l'exercice 2020, soit la somme de **91 279.06 €uros**
- A la ligne **1068**, excédent de fonctionnement capitalisé, destiné au financement des dépenses d'investissement du budget primitif de l'exercice 2019, soit la somme de **134 819.45 €uros**.
- A la ligne **002**, excédent de fonctionnement reporté, destiné au financement des dépenses de fonctionnement du budget primitif de l'exercice 2020, soit la somme de **100 000.00 €uros**.

5. Compte de gestion 2019: 23/2020

Après s'être fait présenter le budget primitif commune de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des soldes des tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif commune de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

<i>Voix POUR</i>	<i>UNANIMITE</i>	
<i>Voix CONTRE</i>		
<i>ABSTENTION</i>		

DECLARE ,que le compte de gestion du budget commune dressé pour l'exercice 2019 par le trésorier, Monsieur Bernard VASSELON, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

6. Tarif communal : 24/2020

M le Maire propose d'établir un nouveau tarif pour le Merlo, à l'heure, incluant la location du véhicule, le coût de l'agent et l'énergie.

En effet actuellement le tarif s'établit comme suit :

- Merlo la journée : 150€
- Merlo la ½ journée : 75€
- Chauffeur, à l'heure 30€
- Frais d'énergie et d'entretien à l'heure 12€

Entendu les explications du Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

Voix POUR	UNANIMITE	
<i>Voix CONTRE</i>		
<i>ABSTENTION</i>		

FIXE un tarif horaire, tout compris à 70€

7. Budget primitif 2020 : 25/2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

Vu la loi d'orientation du 6 février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République, notamment ses articles 11 et 13 ;

Vu l'approbation des résultats de l'exercice 2019 du budget (délibération n°21/2020 du 30 juillet 2020),

Vu les affectations des résultats du budget par délibération n°22/2020 du 30 juillet 2020

Le projet de budget primitif, exercice 2020, présenté par le Maire, donne les résultats suivants, équilibrés en dépenses et recettes :

Sections	Opérations de l'exercice 2020	Restes à réaliser	Résultat reporté 2019	Cumuls sections 2020
Fonctionnement				
× Dépenses	1 081 868.00	0.00	0.00	1 081 868.00
× Recettes	981 868.00	0.00	100 000.00	1 081 868.00
Investissement				
× Dépenses	524 376.74	48 286.03	0.00	572 662.77
× Recettes	469 676.71	11 707.00	91 279.06	572 662.77

Entendu les explications du Maire,

M Jean-Claude KLOEPFER n'approuve pas les points suivants du budget : l'augmentation du compte fêtes & cérémonies, l'acquisition du véhicule pompiers, la réduction de l'achat de caméras de vidéosurveillance, souligne le manque de détails de l'investissement Mairie et des subventions.

En réponse, M le Maire précise que le détail des subventions fera l'objet d'une délibération ultérieure

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

<i>Voix POUR</i>	14	
<i>Voix CONTRE</i>	1	<i>Jean-Claude KLOEPFER</i>
<i>ABSTENTION</i>		

VOTE et **APPROUVE** le budget primitif de l'exercice 2020, au niveau chapitre pour la section d'investissement, sans opérations, et au niveau chapitre pour la section de fonctionnement tel qu'il est résumé ci-dessus

CHARGE le Maire de l'application de la présente décision, et l'autorise à signer tout document y afférant.

8. Désignation d'un membre représentant la commune au sein de l'association des Villes Marraines: 26/2020

Dans le cadre des représentations de la Commune au sein des organismes extérieurs, la Commune doit choisir un représentant qui sera en charge des liens avec l'unité opérationnelle des forces armées que la Commune parraine (1^{er} RCP) et du suivi des relations avec l'association des villes marraines

Entendu les explications du Maire,

Deux candidats se présentent : M Jean-Claude KLOEPFER, et M Stéphane PEROTIN. Après vote, M Jean-Claude KLOEPFER obtient 1 voix, M Stéphane PEROTIN, 14 voix.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

<i>Voix POUR</i>	UNANIMITE	
<i>Voix CONTRE</i>		
<i>ABSTENTION</i>		

DESIGNE M Stéphane PEROTIN qui sera en charge des liens avec l'unité opérationnelle des forces armées que la Commune parraine (1^{er} RCP) et du suivi des relations avec l'association des villes marraines

9. Désignation de 2 membres à la commission locale d'évaluation des charges transférées: 27/2020

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Colmar Agglomération est composée de 2 membres par commune, désignés par le conseil municipal de chaque commune.

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU). Bien qu'elle ne définisse pas les attributions de compensation, tâche qui revient conseil communautaire, la CLECT contribue à garantir l'équité financière entre les communes et Colmar Agglomération.

Entendu les explications du Maire

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

<i>Voix POUR</i>	<i>UNANIMITE</i>	
<i>Voix CONTRE</i>		
<i>ABSTENTION</i>		

DESIGNE Joël HENNY et Pascal RIVET pour représenter la Commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Colmar Agglomération

- **Divers**

M le Maire précise qu'un point sera fait à la rentrée par rapport au retour des inscriptions pour la journée citoyenne

Plus personne ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 20h20

**Le Maire,
Joël HENNY**

A blue circular stamp of the Mairie de Jebsheim is partially obscured by a large, bold, handwritten signature in black ink. The signature is written over the stamp, which contains the text 'MAIRIE DE JEBSHEIM' and a central emblem.

Table des matières des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 juillet 2020

➤ Ouverture de séance

1. Désignation d'un secrétaire de séance-----19/2020
2. Approbation des séances du 02 et 10 juillet 2020-----20/2020
3. Compte administratif 2019-----21/2020
4. Affectation des résultats 2019-----22/2020
5. Compte de gestion 2019-----23/2020
6. Tarif communal-----24/2020
7. Budget primitif 2020-----25/2020
8. Désignation d'un membre représentant la commune au sein
de l'association des Villes Marraines -----25/2020
9. Désignation de 2 membres à la commission locale d'évaluation
des charges transférée -----25/2020

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 30 JUILLET 2020

PROCURATIONS	Présence aux Délibérations	NOM, PRENOM, QUALITE	SIGNATURE
	Tous les points	M HENNY Joël, Maire	
	Tous les points	M RIVET Pascal, Maire adjoint	
Procuration à HENNY Joël	Tous les points	Mme LUYA Marie-Hélène, Maire Adjoint	
	Tous les points	M HABERKORN Raymond, Maire adjoint	
	Tous les points	M HUGLIN Michel, Conseiller Municipal	
	Tous les points	M HUSSER Henri, Conseiller Municipal	
	Tous les points	Mme RITZENTHALER Laurence, conseillère municipale	
	Tous les points	M PEROTIN Stéphane, Conseiller Municipal	
	Tous les points	M DELEPLANCQUE Guillaume, Conseiller Municipal	
	Tous les points	Mme BAINA Caroline, conseillère municipale	
	Tous les points	Mme PELLETIER Virginie, conseillère municipale	
	Tous les points	Mme NEU Suzel, conseillère municipale	
	Tous les points	Mme OBERLIN Elise, conseillère municipale	
Procuration à PEROTIN Stéphane	Tous les points	M. KLOEPFER Jean-Claude, Conseiller Municipal	
	Tous les points	Mme HUG Régine, conseillère municipale	